

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA **COMMUNE D'HEM-LENGLET**

Nombre de membres:	
Afférents au Conseil Municipal:	15
En exercice:	15
Qui ont pris part à la Délibération:	11

Date de convocation et d'affichage: vingt-sept mars deux mil dix sept

Séance du: **L'an deux mil dix-sept, le cinq avril à 19 heures trente minutes**

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Madame Yvette BLANCHARD, Maire.

Présents:

Mme DE COCK Stéphanie - Mme HOSSELET Jeannine - Mme BLANCHARD Yvette -  
Mme LELEU Nathalie - MM. DUPONT François – DESCAMPS Laurent - DEL FABRO  
Gérald - COQUELLE Jean-Luc - M. LUDWICZAK Jérôme - M. SENEZ Frédéric - Mme  
DZIEMBOWSKI Séverine

Absents excusés : - M. BUADES Michel - M. GUIROD Alain - Mme D'HALLUIN Chantal

Absent : M. PETIT David

Secrétaire de séance: Madame DE COCK Stéphanie

**Objet de la délibération:**

**COMPTE DE GESTION 2016 DU RECEVEUR**

Le Compte de Gestion du Receveur présentant les mêmes résultats que le Compte Administratif, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.  
Ce dernier, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2016 du receveur.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Madame le Maire, étant sortie, n'a pas pris part au vote.

Nombre de Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Après s'être fait présenté toutes pièces utiles, le détail des dépenses et des recettes, le Conseil Municipal :

Considérant que Madame Yvette BLANCHARD a normalement administré les finances de la Commune pendant l'année 2016, les membres de l'assemblée, à l'unanimité, approuvent le Compte Administratif 2016 qui se solde par les résultats suivants :

**VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET**

**REALISATIONS DE L'EXERCICE**

**INVESTISSEMENT**

Résultat de clôture de l'exercice 2015 : - 36 618.52 €

Recettes 2016 : 135 971.63 €

Dépenses 2016 : 34 726.92 €

Résultat de l'exercice 2016 : 101 244.71 €

Résultat de clôture de l'exercice 2016 = **64 626.19 €**

**FONCTIONNEMENT**

Résultat de clôture de l'exercice 2015 : 81 661.68 €

Recettes 2016 : 290 800.11 €

Dépenses 2016 : 266 194.82 €

Résultat de l'exercice 2016 : 24 605.29 €

Résultat de clôture de l'exercice 2016 = **106 266.97 €**

**INVESTISSEMENT+FONCTIONNEMENT :**

Résultat de clôture de l'exercice 2016 : 64 626.19 + 106 266.97 = **170 893.16 €**

## **RESTES A REALISER**

Dépenses : 21 300.00 €

Recettes : 5 000.00 €

Différence :

**16 300.00 €**

**Total : 170 893.16 – 16 300.00 = 154 593.16 €**

## **AFFECTATION DES RESULTATS**

### **ÉCRITURES COMPTABLES AU B.P. 2017**

**001 – Excédent d'investissement reporté : 64 626,19 €**

**002 – Excédent de Fonctionnement reporté : 106 266.97 €**

Pas d'Affectation en Investissement Recettes au compte 1068

## **VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le taux des taxes communales pour un produit attendu de 45 281 €, soit un coefficient de variation proportionnelle de 1.019997.

Taxe d'Habitation : 373 600 x 5.64 = 21 071 €

Taxe Foncière P.B. : 240 500 x 6.85 = 16 474 €

Taxe Foncière PNB : 36 000 x 21.49 = 7 736 €

Soit un produit fiscal attendu de : **45 281 €**

## **BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre au Budget Primitif 2017 les résultats figurant au Compte Administratif 2016.

Le Conseil passe ensuite à l'examen du Budget Primitif, lequel s'équilibre en Dépenses et en Recettes à :

Fonctionnement : 426 179.43 €

Investissement : 344 160.00 €

**TOTAL DU BUDGET : 770 339.43 €**

## **SUBVENTIONS PREVUES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Après avoir eu lecture du détail des subventions prévues au compte 6574 dans le cadre du Budget Primitif 2017, suivant le détail ci-dessous :

Les Restaurants du Coeur	100.00 €
Comité des Fêtes	2 000.00 €
Amicale Laïque	600.00 €
Club de la Sensée	150.00 €
Association « Saint Sylvestre »	150.00 €
Société de Chasse	150.00 €
Institut Pasteur	50.00 €
Institut Recherche Cancer	50.00 €
Secours Populaire Français	50.00 €
USEP	50.00 €
Papillons Blancs AFD FED	50.00 €
Amicale Donneurs de sang Féchain	50.00 €

Les Membres de l'Assemblée autorisent le versement des subventions au compte 6574, au cours de l'exercice budgétaire.

## **PROJET DU SAGE DE LA SENSÉE**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal le projet du schéma d'aménagement et de gestion des Eaux de la Sensée.

Après avoir examiné et délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le projet du SAGE de la Sensée.

## **INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS**

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint à compter de ce jour, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique :

Maire : 31 %

1<sup>er</sup> Adjoint : 8.25 %  
2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Adjoint : 4.12 %

### **DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE VERTAIN AU SEIN DU SIVU « MURS MITOYENS DU CAMBRÉSIS » A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2017**

Madame le Maire explique que les Communes membres sont invitées à se prononcer sur la demande d'adhésion de la Commune de VERTAIN.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adhésion de la Commune de VERTAIN au SIVU « Murs Mitoyens » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE :**

Madame Le Maire précise que des réalisations d'aménagement de sécurité et d'accessibilité doivent être entreprises sur la Rue de La Sensée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Nord au titre de la répartition du produit des amendes de police 2016

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD AU TITRE DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS :**

Madame Le Maire précise que des travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite doivent être réalisés à la mairie et à l'école.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Nord au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs.

### **ADHÉSION A L'AGENCE D'INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE DU NORD**

Vu l'article L. 5511-1 du Code Général de collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »,

Vu l'article L. 5111-1 du code générale des collectivités territoriales qui dispose que « Les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (...) les agences départementales... »,

Vu la dissolution de l'association « Agence Technique Départementale du Nord au 31 décembre 2016,

Vu la création de l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu les statuts de cette nouvelle Agence et notamment son article 6 qui dispose que : « Toute commune ou tout établissement public intercommunal du département du Nord peut devenir membre de l'agence, en adoptant par délibération, et sans réserve, les présents statuts »,

Considérant l'intérêt pour la commune d'une telle structure,

Après avoir délibéré,

Décide :

- d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord ;
  - d'approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l'Agence ;
- D'approuver le versement de la cotisation dont le montant sera inscrit chaque année au budget de la commune/de l'E.P.C.I ;
- de désigner Madame BLANCHARD Yvette comme représentant titulaire à l'Agence, et

Madame HOSSELET Jeannine comme représentant suppléant.

**FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT SUR LA RUE DES HORTENSIAS ET LA RUE DE LA SENSÉE**

Madame le Maire rappelle que pour les besoins de financement concernant le programme d'investissement sur la Rue des Hortensias et sur la Rue de La Sensée, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 180 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par la Caisse D'Epargne, et après en avoir délibéré, décide de contracter le prêt de 180 000.00 € auprès de ladite banque.

Caractéristiques du financement :

- objet du contrat du prêt : programme d'investissement
- versement des fonds : au plus tard 3 mois après édition du contrat
- remboursement anticipé : possible totalement ou partiellement à chaque date d'échéance avec paiement d'une indemnité actuarielle

Montant : 180 000.00 €

Durée : 15 ans

Taux : 1.58 %

Amortissement du capital : progressif

Echéances fixes payables à terme échu

Echéances d'amortissement et d'intérêts : mensuelles

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer la convention de prêt avec la Caisse d'Epargne ainsi que toutes les pièces relatives à cette délibération.

Pour extrait conforme  
Ainsi fait les jours, mois et an susdits  
Le Maire, Blanchard Yvette,